

Comme les sénateurs, le Conseil national vote l'introduction d'un congé-paternité de deux semaines

# Le congé parental attendra encore

« CHRISTIANE IMSAND

**Enfants** » Il y a quatre ans, le Conseil national avait enterré l'idée d'un congé-paternité de deux semaines soumise par le PDC grison Martin Candinas. Depuis lors, le vent a tourné. Changeant son fusil d'épaule, le Conseil national a approuvé hier par 129 voix contre 62 l'introduction d'un congé-paternité de deux semaines qui complètera le congé de 14 semaines destiné aux mères. L'innovation fait même figure de «mesurette», compte tenu des propositions plus ambitieuses auxquelles elle était opposée.

Déjà adoptée par le Conseil des Etats en juin, la réforme n'est pas menacée par un référendum. Par contre, elle pourrait être vite oubliée en cas de succès de l'initiative pour un congé-paternité d'un mois, lancée sous la houlette de la faitière syndicale Travail.Suisse. Le peuple se prononcera dans le courant de l'année prochaine. Les deux Chambres recommandent son rejet.

**Financement par les APG** Pour le conseiller national Adrian Wüthrich (ps, BE), président de Travail.Suisse et du comité d'initiative, il n'est en tout cas pas question de retirer l'initiative en faveur de la réforme mise sous toit par le parlement. «Notre texte n'a rien de révolutionnaire. C'est un compromis entre le néant actuel et le congé parental, soutient-il. La Suisse est le seul pays d'Europe qui n'a pas de congé-paternité.»

Aujourd'hui, le Code des obligations ne prévoit qu'un jour de congé pour les nouveaux pères, bien que de plus en plus d'entreprises tendent à offrir quelques jours sur une base volontaire. Dans le secteur public, un congé de 5 à 10 jours est la règle. Le projet du parlement introduit un minimum légal de deux semaines à prendre dans les six mois qui suivent la naissance de l'enfant.

L'Office fédéral des assurances sociales estime son coût à 230 millions de francs. «Il sera financé par une légère



La réforme votée aux Chambres prévoit deux semaines de congé pour les pères. La moyenne des pays de l'OCDE est plus élevée. Keystone

augmentation des allocations pour perte de gain. Les cotisations paritaires passeront de 0,45% à environ 0,5% du salaire», explique la rapporteuse de la commission, Christine Bulliard-Marbach (pdc, FR).

Seule l'UDC s'oppose encore à cette mesure, estimant que la prise en charge des enfants relève de la responsabilité individuelle et que les PME en souffriraient. «Je suis mère de trois enfants et je ne veux pas leur

laisser une dette, assène l'UDC zurichoise Thérèse Schläpfer. Il faut stopper le développement de l'Etat social.» Réponse du socialiste genevois Carlo Sommaruga: «Je suis père de quatre enfants. Il y a 31 ans, lorsque

mes jumeaux sont nés, j'ai eu une semaine de congé-paternité. Pour mes deux autres enfants, j'ai pris un mois de congé à mon compte car j'étais indépendant. Or le congé-paternité ne doit pas être le privilège de

cadres ou de personnes qui peuvent se le payer.»

**Congé parental trop cher** Pour la gauche rose-verte ainsi que pour les Vert libéraux, le congé-paternité est un premier pas, mais ils estiment qu'il faudrait un congé parental pour permettre aux salariés de concilier la vie professionnelle et familiale, éliminer la discrimination des femmes à l'embauche, et instaurer un partage des tâches durable au sein du couple. Trois propositions ont été faites: 28 semaines, 38 semaines et 52 semaines. Leur coût, qui va de 1.6 à 3.8 milliards de francs par an, a été jugé rédhibitoire par la majorité. «Ce n'est pas une dépense, mais un investissement, argumente le socialiste valaisan Mathias Reynard. Nous envisageons le lancement d'une initiative populaire pour un congé parental de 38 semaines. La moyenne des pays de l'OCDE est de 54 semaines.»



**«Il faut stopper le développement de l'Etat social»**

Thérèse Schläpfer

Le chef du Département de l'intérieur, Alain Berset, n'est intervenu que de façon marginale dans le débat. Contrainé de défendre la position du Conseil fédéral, il a rappelé que celui-ci s'était opposé tant à l'initiative qu'au contre-projet indirect du parlement. Il s'est néanmoins engagé à mettre en œuvre la solution retenue. Elle devrait entrer en vigueur en 2022. »

## UNE DÉPUTÉE JEUNE MÈRE PERD SON DROIT À L'ASSURANCE SI ELLE SIÈGE

Le canton de Zoug vient de déposer une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale pour corriger un point qu'il juge discriminant dans l'assurance-maternité: le droit aux 80% de salaire est en effet levé «si la mère reprend une activité lucrative» durant les 98 jours du congé, à partir de 2300 francs par an. Or la disposition s'applique aux parlementaires.

Si elles reprennent leur travail au Grand Conseil pendant le congé-maternité, les dé-

putées perdent toutes les indemnités. Le Parlement fribourgeois vient également d'aborder ce thème, mais le Conseil d'Etat s'est déclaré incompétent (La Liberté du 13 juin 2019).

A Zoug également, le gouvernement a répondu à deux démocrates-chrétiennes que le problème n'était pas de leur ressort puisqu'il s'agit de droit fédéral. Mais les deux députées n'en sont pas restées là: elles ont demandé que leur revendication fasse l'objet

d'une initiative cantonale. Le texte vient d'être déposé à Berne. Pour Anna Bieri et Barbara Häseli, les motionnaires, la disposition touchant le travail parlementaire est d'autant plus choquante que les personnes effectuant un service militaire pendant une session peuvent prendre congé et percevoir aussi bien les indemnités du Grand Conseil que la solde du service militaire. Le Parlement fédéral devra donc se prononcer.

ARIANE GIGON

## Neuf Suisses sur dix voyagent

**Evasion** » Les Helvètes apprécient les vacances et les longs week-ends.

L'envie de voyager des Suisses ne se dément pas: 88% d'entre eux partent au moins une fois par an en vacances ou entreprennent au moins un voyage privé de trois jours par an.

Près de la moitié des Suisses part trois fois ou plus en vacances par an, pour une durée de minimum trois jours, selon une enquête présentée mercredi par Allianz Partners Suisse en collaboration avec l'Institut d'études de marché Link auprès de 1000 personnes. Les voyages longs sont encore plus appréciés que les courts, a expliqué

le chef d'Allianz Partners Schweiz, Olaf Nink, mercredi, devant des médias réunis à Zurich. Seuls 11% des interviewés ne voyagent pas.

**Les voyageurs** associent le développement durable aux moyens de transport. Un bon quart des interrogés affirmait voyager en train ou ne jamais utiliser ou rarement l'avion. Il s'agit d'un vœu pieux, a suggéré M. Nink, au regard des très bons chiffres du trafic passager des aéroports.

Le changement climatique n'est qu'un sujet mineur: dans deux tiers des agences de voyage, il est évoqué dans moins de 5% des réservations.

Mais près de 40% des agences de voyage estiment que le thème du changement climatique prendra de l'ampleur à l'avenir, a expliqué Christian Laesser, professeur spécialisé dans le tourisme à l'Université de Saint-Gall, se référant à une autre étude menée par la Fédération suisse du voyage (FSV) et l'Université de Saint-Gall auprès de 331 agences en Suisse.

**C'est plutôt le problème** du surtourisme qui inquiète les voyageurs. Un petit tiers d'agences de voyage proposent des alternatives à des destinations trop fréquentées. Les Allemaniques sont plus actifs sur ce plan que les Romands. » ATS

## ZURICH

**VOTE DES ÉTRANGERS**

Le canton de Zurich pourrait devenir le quatrième en Suisse à autoriser le droit de vote des étrangers au niveau communal. C'est en tout cas le souhait de la ville de Zurich, qui a déposé mercredi une initiative en ce sens. ATS

## UNIVERSITÉS

**LÉGER RECLUT SUISSE**

L'EPFZ pointe à la 13<sup>e</sup> place du classement mondial 2020 des hautes écoles «World University Rankings», en recul de deux rangs par rapport à l'an passé. La Suisse est l'un des trois pays à placer ses universités dans le top 20. ATS

## Premier retrait de passeport

**Terrorisme** » Un double national s'est vu retirer pour la première fois la nationalité suisse, a indiqué le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) hier. L'homme avait été condamné à une peine privative de liberté de plusieurs années pour avoir fait de la propagande et recruté des combattants en faveur d'une organisation terroriste islamiste.

Selon la loi, le SEM peut retirer la nationalité suisse à un double national qui porte gravement atteinte aux intérêts ou à la réputation de la Suisse et, de ce fait, compromet la sécurité du pays.

Tel est le cas, par exemple, lorsqu'une personne a commis un crime grave dans le cadre

d'activités terroristes ou d'extrémisme violent. De l'avis du SEM, ces conditions étaient en l'occurrence remplies. Outre sa nationalité suisse, le droit de cité cantonal et communal a également été retiré à l'intéressé.

**La décision du SEM** n'est pas encore exécutoire. L'homme peut faire recours auprès du Tribunal administratif fédéral.

En juin, le Conseil fédéral avait affirmé qu'une «bonne dizaine de binationaux soupçonnés d'avoir participé, à l'étranger, à des crimes dans le cadre d'activités terroristes» avaient été identifiés. Une procédure pénale a été ouverte contre la majorité d'entre eux. » ATS